

Avez-vous des commentaires et suggestions sur la partie 1 (« observations préalables ») ?

Avez-vous des commentaires et suggestions sur la partie 2 (« La vidéo « augmentée » : portrait -Sur le cas d'usage de ces dispositifs :

Avez-vous des commentaires et suggestions sur la partie 3 (« Une technologie porteuse de risques gradués pour les droits et libertés des personnes ») ?

Dans le cadre de notre activité de collecte de déchets, nous utilisons, tout comme la plupart des acteurs du secteur, de plus en plus de caméras embarquées à bord de nos véhicules de collecte

Le choix de ces dispositifs peut aussi bien correspondre à une modalité choisie par nos soins pour répondre à un besoin de nos clients qui sont des collectivités publiques, qu'à une exigence spécifique figurant dans les pièces des marchés publics auxquels nous répondons.

Il nous semble que nos caméras entrent bien dans le domaine de la consultation, puisque il s'agit de dispositifs mobiles déployés sur les voies publiques, et que les fonctionnalités couplées proposées permettent d'extraire diverses informations (détection de déchets, déclenchement automatisé, floutage éventuel des plaques minéralogiques et des visages,..).

S'il est souhaitable de bien définir la notion de caméra intelligente/augmentée, il serait aussi pertinent de distinguer en matière de risques les usages consistant plus modestement en des séquences courtes, en basse résolution et de durée de conservation limitée, qui aujourd'hui ne peuvent se fonder que sur l'intérêt légitime à défaut de moyens techniques permettant de recueillir le consentement des personnes dont les données personnelles sont collectées un peu « par accident. ». Et qui se heurtent de plus au fait que seules les autorités publiques sont autorisées à filmer la voie publique.

Avez-vous des commentaires et suggestions sur la partie 4 (« Des conditions de légalité différenciées en fonction des objectifs, des conditions de mise en œuvre et des risques des dispositifs de vidéo « augmentée » ») ?